



*Article 1er des statuts du SNALC: « Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »*

Cher(e) collègue,

Une nouvelle année scolaire commence et nous espérons que la rentrée s'est bien passée. Comme tous les ans, vous pourrez compter sur l'équipe du SNALC de votre académie pour vous aider dans vos démarches.

Le SNALC est conscient des difficultés et des souffrances engendrées par l'institution. Cela a pour conséquence de générer de la culpabilité, du mal-être, de l'isolement. Il ne faut pas subir mais réagir. C'est dans cette optique que le SNALC innove en vous proposant un nouveau service : une ligne d'écoute totalement dédiée aux personnels de l'éducation nationale.



**01-84-60-89-87**

Ce service, **anonyme** et **gratuit**, proposé par le SNALC, est ouvert à *tous les personnels de votre académie*.

**Cette permanence téléphonique se tiendra tous les lundis, mercredis et vendredis de 18h à 21h.**

Cette initiative est destinée à vous soutenir, à vous accompagner et à ne pas rester seul face aux difficultés. En effet, l'isolement est un facteur aggravant dans les maux que connaît la profession. Le SNALC est soucieux de faire évoluer les conditions d'exercice des personnels comme en témoigne le [Mémorandum sur la souffrance au travail](#).

Pouvoir mettre en mots ses problèmes sans avoir la crainte d'être jugé est un premier pas vers plus de sérénité.

*Pour toute question liée à ce service ou si vous souhaitez plutôt passer par l'écrit pour échanger sur votre situation, n'hésitez pas à nous contacter via [snalc.ecoute@gmail.com](mailto:snalc.ecoute@gmail.com)*

Ne restez pas isolé(e), comptez sur le SNALC.

Bien cordialement,

Votre président académique SNALC  
[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)